

# LE MARCHÉ DU CHOCOLAT ET DES SAVEURS

## CONCOURS DU MEILLEUR MOELLEUX AU CHOCOLAT Réservé aux amateurs Dimanche 12 Novembre 2017 au Croisic

Concours organisé par : ART & ANIMATIONS

Siège sociale : 13 Impasse du Maréchal Juin

44490 LE CROISIC

☎ : 07.82.23.66.76

E-mail : [artetanimationlecroisic@gmail.com](mailto:artetanimationlecroisic@gmail.com)

**Article 1** : Art et Animations et les Organisateurs chocolatiers organisent, en partenariat avec l'UPPCGC du 44, le Concours du « **Meilleur moelleux au chocolat** pour quatre personnes » réservé aux amateurs.

**Article 2** : Le concours est ouvert à toute personne, majeure ou mineure non professionnelle du secteur alimentaire.

Sont exclues du concours les personnes ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation, l'organisation du concours ou exposant ainsi que leur conjoint, les membres de leurs familles : ascendants ou descendants directs.

**Article 3** : Les organisateurs se réservent le droit de demander à tout participant de justifier des conditions ci-dessus exposées.

**Article 4** : Les candidats devront manifester leur désir de participer au concours à l'adresse mail : [artetanimationlecroisic@gmail.com](mailto:artetanimationlecroisic@gmail.com) pour recevoir ce document par mail et remplir le bulletin d'inscription en l'envoyant par la poste uniquement à l'adresse suivante : **Art et Animations**, 13 Impasse du Maréchal Juin 44490 le Croisic.

**Article 5** : Les participations à ce concours sont limitées à douze candidats, les inscriptions se feront par l'ordre d'arrivée tampons de la poste faisant foi et les candidats seront avertis par mail de la validation de leur participation ou non au concours.

**Article 6** : Présentation des moelleux : Les concurrents devront faire parvenir un moelleux de quatre personnes. Posé sur un carton dans un emballage anonyme sans décor ni inscription. Tout produit non conforme sera automatiquement éliminé.

**Article 7** : Le jury délibérera le **dimanche 12 novembre 2017**, à partir de 10 h 30 dans les locaux de la Criée du Croisic.

**Article 8 :** Les concurrents devront déposer ou faire parvenir leurs moelleux, par tous moyens, à leur convenance, à l'Ancienne Criée du Croisic le dimanche 12 novembre entre 9 h 30 et 10 h.

**La date limite de réception du moelleux est fixée au dimanche 12 novembre 2017 à 10 h**

Aucun moelleux ne sera accepté au-delà de cette heure.

Jusqu'au moment où le jury se réunira, les moelleux seront entreposés dans les meilleures conditions. Il est vivement recommandé aux concurrents de soigner particulièrement l'emballage de leurs produits. Aucune réclamation, fondée sur des détériorations subies pendant le transport, ne sera admise.

**Article 9 :** Les concurrents joindront à leurs moelleux : une enveloppe cachetée contenant les informations suivantes : nom, prénom, âge, adresse, numéro de téléphone et mail. Aucun signe de reconnaissance du concurrent ne devra apparaître sur cette enveloppe. Un numéro sera attribué à chaque enveloppe au dépôt des moelleux, et l'identité des participants ne sera connue qu'à l'issue du concours. De la même manière, les produits doivent être présentés dans des emballages neutres.

**Article 10 :** Le jury sera constitué de 5 personnes sous la responsabilité de Mr CORDIER Bruno MOF ainsi que des chocolatiers organisateurs. Ce jury examinera et dégustera l'ensemble des moelleux des 12 concurrents.

**Article 11 :** Les produits du concours resteront la propriété des organisateurs.

**Article 12 :** Un classement sera effectué, et des récompenses seront attribuées aux 12 lauréats finalistes. Il ne pourra y avoir qu'un Premier Prix d'excellence pour le mieux noté.

**Article 13 :** Le jury délibérera sur les critères suivants :

*Critère n° 1 : Présentation et visuel du produit : 15/100*

*Critère n° 2 : Aspect du produit à la coupe : 15/100*

*Critère n° 3 : Dégustation du produit : 70/100*

**Article 14 :** La remise des Prix aux lauréats se déroulera le **dimanche 12 novembre 2017 à partir de 16h30** dans l'Ancienne Criée.

**Article 15 :** Le candidat qui remporte le 1<sup>er</sup> prix du concours participera au groupe de jury l'année suivante mais sans participer au concours.

**Article 16 :** Le gagnant du concours s'engage à donner gratuitement sa recette détaillée pour une publication dans la presse locale.

**Article 17 :** La publicité autour des récompenses : Il est bien entendu que les diplômes attribués à la suite du concours, consacreront la qualité des moelleux présentés, pour une année, et que les décisions du jury seront sans appel.

**Article 18 :** La participation d'un candidat au Concours l'oblige, de ce fait, à accepter les conditions du présent règlement en signant le bon d'inscription.

Le règlement du Concours comporte 18 articles.

Le 1er septembre 2017

**Le responsable des concours  
Bruno BACONNAIS**

# CONCOURS DU MEILLEUR MOELLEUX AU CHOCOLAT 2017

Réservé aux amateurs

EDITION 2017

## BULLETIN DE PARTICIPATION

A renvoyer au  
**ART & ANIMATIONS**  
Siège sociale : 13 Impasse du Maréchal Juin  
44490 LE CROISIC  
☎ : 07.82.23.66.76  
e-mail : artetanimationlecroisic@gmail.com

**Les inscriptions se feront par l'ordre d'arrivée puis confirmées par mail.**

Nom ..... Prénom .....  
S'inscrit à l'édition 2017 du :  
« Concours du Meilleur Moelleux au chocolat 4 personnes »

Je ne suis pas un professionnel de l'alimentaire ou assimilé, je le confirme :

Oui

Adresse du participant : .....  
Code postal : ..... Ville : .....  
☎ : ..... ☎ : .....  
Mail : .....

Le concurrent, après lecture du dossier concours accepte sans aucune réserve ni condition le présent règlement.

Fait à ..... le .....

Signature

**Rappel: Les moelleux devront nous parvenir au plus tard le dimanche 12 novembre 2017 à 10 h à l'ancienne criée du Croisic.**

CADRE RÉSERVÉ A L'ORGANISATION :

DATE DE RECEPTION DU BON : ..... / ..... / 2017

CACHET DE LA POSTE EN DATE DU : ..... / ..... / 2017

VALIDATION : **Oui**  **Non**

NUMÉRO D'INSCRIPTION :

REFUSÉ LE : ..... / ..... / 2017